



ACCREDITATION OUVRIERS

Mise à jour des propositions syndicales du 1^{er} septembre 2020

Mise en contexte

Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec a pris acte de la proposition patronale reçue le 31 mars 2021. Nous considérons qu'il s'agit d'une avancée mineure de la part de l'employeur par rapport au dépôt précédent.

D'une part, nous estimons que la modulation de l'augmentation paramétrique de 2022 pour les rangements 11 et moins représente une augmentation de la masse salariale totale équivalente à seulement 0,44 %. L'enveloppe consentie en augmentation salariale n'est donc passée que de 5 % à 5,44 % pour la durée proposée de la convention collective.

D'autre part, bien que le SFPQ salue l'intégration de la notion de protection contre l'inflation, les modalités qui sont associées à la proposition ne suffisent pas à réellement garantir une absence d'appauvrissement pour les trois années de convention. Nous n'acceptons pas que la protection du pouvoir d'achat des Ouvriers soit conditionnelle à la performance économique du Québec. Les employés et employées de l'État n'ont pas à faire les frais, encore une fois, des conséquences de la mauvaise politique fiscale du gouvernement qui, par aveuglement idéologique, refuse d'aller chercher de nouveaux revenus. Ils n'ont pas non plus à faire les frais de l'absence de cadre réglementaire adéquat qui favorise l'inflation dans des secteurs comme l'habitation, l'alimentation et le transport.

Finalement, comme nous l'avons déjà indiqué à maintes reprises, les montants forfaitaires ne correspondent pas au mandat de négociation qui nous a été confié par nos membres. Leur bonification ne contribue donc pas à nous faire cheminer vers une entente négociée.

Nos objectifs de négociation demeurent. Nous souhaitons mettre fin à l'appauvrissement de nos membres et entamer un rattrapage salarial par rapport aux emplois équivalents sur le territoire québécois. C'est le mandat qui nous a été confié par nos membres en fonction des exigences associées au maintien de leur pouvoir d'achat et de la compétitivité des emplois des ouvriers de la fonction publique. Pour être acceptables, les offres patronales devront s'inscrire dans ce cadre. Il est illusoire de considérer que le retard accumulé depuis les années 1980 pourrait être ignoré par le présent gouvernement et ne pas se refléter dans ses offres. Les nombreuses difficultés d'attraction et de rétention du personnel et, par le fait même, les difficultés de reconstruire une expertise interne à la fonction publique que nous avons sacrifiée aux entreprises sous-traitantes continueront de se faire durement sentir.

Depuis les derniers mois, de nouvelles tendances dans l'évolution des indicateurs économiques ont émergé et doivent être prises en considération. Premièrement, les prévisions d'inflation sont incertaines et une grande variabilité des prédictions est observée. Certaines craintes viennent accentuer l'urgence de mettre en place des mesures de protection du pouvoir d'achat. D'autre part, la mise à jour de l'étude de l'Institut de la statistique du Québec sur la rémunération comparée des emplois du secteur public indique que l'écart de rémunération globale entre les emplois de la fonction publique et ceux des autres personnes salariées au Québec occupant des emplois équivalents est passé de 6,2 % à 9,2 %.

Par ailleurs, le dépôt du 31 mars 2021 comprend également un recul substantiel par rapport à des propositions précédentes en ce qui concerne le comité de retraite et le comité sur les droits parentaux. La proposition patronale précédente indiquait à ce sujet qu'un seul comité

serait créé alors que la nouvelle proposition relègue la participation du SFPQ à un second comité de moindre envergure sur ces deux sujets.

Finalement, nous avons pris acte des ententes sectorielles survenues avec plusieurs organisations syndicales, notamment la plus récente avec la FAE. Nous considérons que les paramètres de cette entente dépassent de très loin les offres sectorielles actuelles de l'employeur pour l'accréditation des Ouvriers. Nous nous attendons à ce que la marge de manœuvre sectorielle octroyée aux ouvriers reflète le principe d'équité auquel l'employeur affirme être attaché.

En cohérence avec les constats et principes évoqués ci-haut, vous trouverez ci-dessous les modifications proposées aux propositions syndicales du 1^{er} septembre 2020 pour l'accréditation Ouvriers. Les demandes qui n'ont pas été modifiées demeurent. Nous considérons que la proposition ainsi modifiée pourrait servir de base à la fois équitable et réaliste à des discussions ultérieures.

Propositions salariales

Offres SCT	Demandes SFPQ – Modifications aux propositions du 1 ^{er} septembre 2020
5 % sur 3 ans	6,4 % pour 3 ans
Clause économique conditionnelle au redressement du PIB du Québec, pouvant atteindre 1 % le dernier jour de la dernière année de la convention.	Clause économique pouvant atteindre 2 %, sans condition basée sur le PIB.
	<p>Retrait</p> <p>Mécanisme de protection du pouvoir d'achat, par exemple l'indexation automatique des salaires sur l'IPC de l'année précédente.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité inter-ronde en vue des prochaines négociations.
	<p>Ajout d'une lettre d'entente</p> <p>À titre de mesure d'équité, d'attraction et de rétention, entreprendre un exercice de relativité salariale externe ou, si nous n'avons pas d'entente sur ces travaux le 1^{er} avril 2022, augmentation automatique de tous les corps d'emploi de 9,2 %¹.</p>

¹ Pourcentage mis à jour afin de correspondre au retard de rémunération globale de tous les employés du secteur public selon l'étude 2020 de l'ISQ.

Vacances

Offre SCT	Demande SFPQ – Modifications aux propositions du 1^{er} septembre 2020
Rien.	Retrait Corriger l'erreur du tableau d'accumulation.

Aidants naturels

Offre SCT	Demande SFPQ – Modifications aux propositions du 1^{er} septembre 2020
Rien.	Retrait Ajout d'un congé rémunéré de 1 à 8 semaines avec remboursement différé sur une période de 6 à 12 mois. Modification des clauses de congés déjà prévues à la convention collective afin d'éliminer les délais lorsque le congé est pris afin d'assumer le rôle d'un aidant naturel.

Proposition opération 44-48 - titularisation

Offre SCT	Demande SFPQ – 1^{er} septembre 2020
Faire un exercice de titularisation, selon les mêmes modalités qu'antérieurement lors des exercices 44-48.	Faire un exercice de titularisation, selon les mêmes modalités qu'antérieurement lors des exercices 44-48, après révision des personnes exclues en vertu de l'annexe 1 de la Directive concernant les emplois occasionnels de la fonction publique. Ajout La date de référence de cette opération serait celle de la signature d'une nouvelle convention.

Comité ouvriers spécialisés

Offre SCT	Demande SFPQ – Modifications aux propositions du 1^{er} septembre 2020
	Ajout Ajouter une prime de 10 % pour les mécaniciens ou mécaniciennes, les conducteurs ou conductrices et les opérateurs ou opératrices de camions lourds et d'engins de chantiers.

Proposition comité de prestation de services aux citoyens

Offre SCT	Demande SFPQ – Modifications aux propositions du 1 ^{er} septembre 2020
<p>Créer un comité inter ronde sur la question de la prestation de services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les solutions retenues devront être sans incidence monétaire; • Les deux parties apportent des problématiques au sein du comité. 	<p>Retrait</p> <p>Créer un comité inter ronde sur la question de la prestation de services publics.</p> <p>• 10 M\$ + 50 % récurrents sur 2 ans pour les solutions retenues;</p> <p>• Les deux parties apportent des problématiques au sein du comité.</p> <p>Ajout</p> <p>Évaluer tous les corps d'emploi Ouvriers en utilisant la méthodologie convenue pour les ouvriers spécialisés.</p> <p>Ajouter une prime de 10 % à tous les corps d'emploi où on constate une pénurie.</p>